

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 15 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le quinze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 6 octobre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE, Maire.

Etaient présents :

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Dominique DUQUERROY Nathalie DAUNAS, Stéphanie LACOSTE, Florence RAYMOND, Emeline POUSSARD,

MM : Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre LEVEQUE, Jean-Maurice SABATER, Sylvain CHATAGNER

Excusée ayant donné procuration : Mme Nadia VINCENT à Mr ANDRIEUX

Absent : Mr Bruno GAUTIER

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 12

Ordre du jour :

Approbation du dernier compte-rendu,

Nomination d'une secrétaire,

Délibération Modification des tarifs du cimetière

Délibération inscription au patrimoine communal des concessions reprises du vieux cimetière

Délibération Rétrocession à la commune à titre gratuit des concessions du cimetière

Délibération Durée des concessions du cimetière

Délibération Arrêt des ventes de concessions dans l'ancien cimetière

Délibération Adhésion au syndicat mixte Charente Eaux

Délibération Modifications de circulation parking de la Mairie et Rue des Dodettes

Délibération Vente du bâtiment de la zone

Informations et questions diverses

La séance est ouverte à 18 h 30.

Monsieur le Maire demande

- à retirer deux points à l'ordre du jour :

Délibération inscription au patrimoine communal des concessions reprises du vieux cimetière

Délibération Rétrocession à la commune à titre gratuit des concessions du cimetière

- à ajouter deux points à l'ordre du jour :

Délibération Adoption de taux de promotion pour les avancements de grade.

Délibération Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial 1^{ère} classe

- à passer la Délibération sur la durée des concessions du cimetière en premier.

1 - Approbation du dernier compte rendu

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à la majorité, 13 pour.

2 - Nomination d'une secrétaire de séance

Madame Nathalie DAUNAS est nommée secrétaire de séance.

3 - Délibération Durée des concessions funéraires du cimetière commun CHASSORS JULIENNE

Madame Nathalie DAUNAS explique que la commission cimetière s'est réunie et a travaillé sur le problème de l'entretien des tombes notamment pour les concessions perpétuelles.

Elle propose au Conseil Municipal de supprimer la vente de concessions perpétuelles, et ne conserver que 30 et 50 ans.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la proposition à la majorité, 13 pour, avec une prise d'effet immédiate.

4 - Délibération Modification des tarifs des concessions funéraires du cimetière commun CHASSORS JULIENNE

Madame DAUNAS informe le Conseil Municipal de la nécessité de réviser les tarifs appliqués aux concessions funéraires inchangés depuis novembre 2005.

Elle propose de réévaluer les tarifs de la manière suivante :

Surface	30 ans	50 ans
3 m ²	100	250
5 m ²	170	420
6 m ²	200	500

Pour les cases du columbarium :

15 ans	200
30 ans	350

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition à la majorité, 13 pour, avec prise d'effet immédiate.

5 - Délibération Arrêt des ventes de concessions funéraires dans l'ancien cimetière commun CHASSORS JULIENNE

Madame Nathalie DAUNAS explique que l'ancien cimetière comporte encore quelques emplacements vides, mais la construction de tombes neuves ne s'harmoniserait pas avec les tombes anciennes existantes qui constituent un élément important du patrimoine de la Commune.

La commission cimetière propose l'arrêt des ventes des concessions dans l'ancien cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la proposition à la majorité, 13 pour.

6 - Délibération Adhésion au syndicat mixte Charente Eaux

Monsieur le Maire explique la nécessité d'adhérer au syndicat mixte Charente Eaux, l'organisme qui gère l'étude de la future lagune.

Le cout de l'adhésion s'élève à environ 800 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition à la majorité, 13 pour.

7 - Délibération Modifications de circulation parking de la Mairie et Rue des Dodettes

Monsieur ANDRIEUX explique que la commission de sécurité voirie propose de modifier la circulation sur deux sites :

- Parking de la Mairie en sens unique : entrée point d'origine RD22 venant de Guîtres et la sortie uniquement en face de l'arrêt de bus.

- VC 108 - Rue des Dodettes : sens interdit sauf engins agricoles après l'entrée de la zone artisanale.

Monsieur ANDRIEUX explique également que :

- Pour les problèmes de sécurité du Quartier St romain, vu l'orientation des sorties des riverains, la pose d'un sens unique n'est pas réalisable.

- Pour la sortie de la rue Saint Romain sur la RD 22, une solution est à l'étude.

- Route de Sigogne au niveau de la rue du Pierrail : la Mairie étudiera le problème en collaboration avec l'ADA afin de trouver la meilleure solution possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la proposition à la majorité, 13 pour.

8- Délibération Vente du bâtiment de la zone

Monsieur le Maire explique que le bâtiment dans la zone artisanale a été acheté mais jamais utilisé par la Commune. Ce bâtiment n'étant pas utilisé par la commune, il propose de vendre la parcelle au prix de 75 000 euros.

Ce bâtiment a été acheté en 2011 au prix de 70 000 euros (plus 1 477 euros de frais de notaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la proposition à la majorité, 13 pour.

9 – Délibération Adoption de taux de promotion pour les avancements de grade

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de voter le taux de promotion pour permettre l'établissement des tableaux annuels d'avancements de grade et procéder aux avancements correspondants.

Il propose les ratios d'avancements de grade pour la collectivité comme suit :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux (%)
C	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial de 2ème classe	Adjoint technique territorial de 1ère classe	100
C	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial de 1ère classe	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	100

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la proposition à la majorité, 13 pour.

10 – Délibération Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial 1^{ère} classe

Monsieur le Maire explique que Christian FONTENEAU au vu de son ancienneté, doit passer du grade d'Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe au grade d'Adjoint Technique Territorial 1^{ère} classe au 1^{er} novembre 2015. Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à la création d'un poste en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la proposition à la majorité, 13 pour.

11 - Informations et questions diverses

- Borne incendie rue de Guîtres : Devis de VEOLIA pour 2 084 euros TTC.

- Devis d'un électricien pour installation du distributeur de pain à CHASSORS derrière l'Eglise : 126,70 euros TTC

- Monsieur VERGER demande que soit déplacé le panneau d'affichage à l'Eglise car un container poubelle qui ne peut être placé ailleurs, gêne sa visibilité.

- Devis pour le terrain de foot : le régulateur de pression et les pommes de douches sont hors service : 477,53 euros TTC

- Il faut acheter une plaque pour la place des anciens combattants car elle a été volée.

- Décoration de Noël : le Maire propose de faire des économies en ne décorant pas les villages : les décorations électriques n'étant pas aux normes, il faudrait réinvestir, ce qui représente un budget conséquent. Pas de sapins dans les villages car ils sont volés, un seul sera mis devant la Mairie.

- Refonte des Communautés de Communes :

Réduction à deux communautés d'agglomérations en CHARENTE : Angoulême et Cognac et 6 Communautés de Communes.

- Prochain écho fin octobre début novembre.

- Monsieur VERGER présente un compte rendu de la Commission des associations :

Toutes les associations étaient représentées.

L'APE a du mal à fonctionner, peu de volontaires.

Le club de foot voudrait des ampoules à économiseur d'énergie.

La chasse souhaiterait construire un bâtiment, un projet sera présenté par l'association au conseil municipal.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 20.